

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.070

L'an deux mille vingt et un, le 29 avril, à 15 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 avril 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gérard FILOCHE

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Françoise LARRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉSAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES CADASTRÉES AV  
N° 85, AV N° 86, SITUÉES 5 RUE JOSEPH DE LELÉE À MÉDIS, ZO N° 412 ET  
ZO N° 413 SITUÉES LIEU-DIT "CHAMPAGNE DES PERDRIGEATS" À MÉDIS

RAPPORTEUR : M. CUSSAC

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n° 20.163 du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'aliénation et le transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique des terrains suivants, situés sur le site de l'aérodrome de Royan-Médis et destinés à la création d'un parc d'activités économiques dédié à la filière aéronautique, au prix net global de 1 339 764 euros :

- Une emprise d'environ 38 800 m<sup>2</sup> (sous réserve de bornage), située sur une partie de la parcelle cadastrée AV n° 39 et la parcelle ZO n° 207, sur laquelle est érigé un immeuble de deux étages, comportant deux logements, destiné à être démoli. Une partie de cette emprise, soit environ 6 000 m<sup>2</sup>, longeant la Route Nationale 150, n'est pas constructible,
- Une emprise d'environ 11 140 m<sup>2</sup> (sous réserve de bornage) située sur une partie de la parcelle cadastrée AV n° 39 et ZO n° 208, constructibles.

Les opérations de bornage et de division ont été effectuées par le Cabinet de géomètre DEVOUGE les 8 février et 8 mars 2021.

Les parcelles nouvellement cadastrées AV n° 83 (29 324 m<sup>2</sup>), AV n° 85 (1 571 m<sup>2</sup>) et AV n° 86 (3 352 m<sup>2</sup>), ZO n° 412 (2 000 m<sup>2</sup>), ZO 413 (4 157 m<sup>2</sup>) et ZO 416 (7 739 m<sup>2</sup>), sont destinées à être vendues à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la création du parc d'activités économiques.

Parmi ces parcelles, quatre sont situées sur le domaine public aéroportuaire : AV n° 85, AV n° 86, ZO n° 412 et n° ZO 413.

Préalablement à la signature de l'acte de vente et avant de déclasser du domaine public ces quatre terrains, il convient que le Conseil Municipal prononce leur désaffectation. Cette opération consiste à constater que ces biens ne sont plus affectés à l'usage direct du public ou qu'ils ne servent pas à l'accomplissement d'une mission de service public.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public aéroportuaire des parcelles cadastrées AV n° 85 (1 571 m<sup>2</sup>) et AV n° 86 (3 352 m<sup>2</sup>), situées 5 rue Joseph de Lélée à Médis, ZO n° 412 (2 000 m<sup>2</sup>) et ZO 413 (4 157 m<sup>2</sup>) situées lieu-dit « Champagne des Perdrigeats » à Médis,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

# Commune de MEDIS PLAN DE BORNAGE DE LA DIVISION

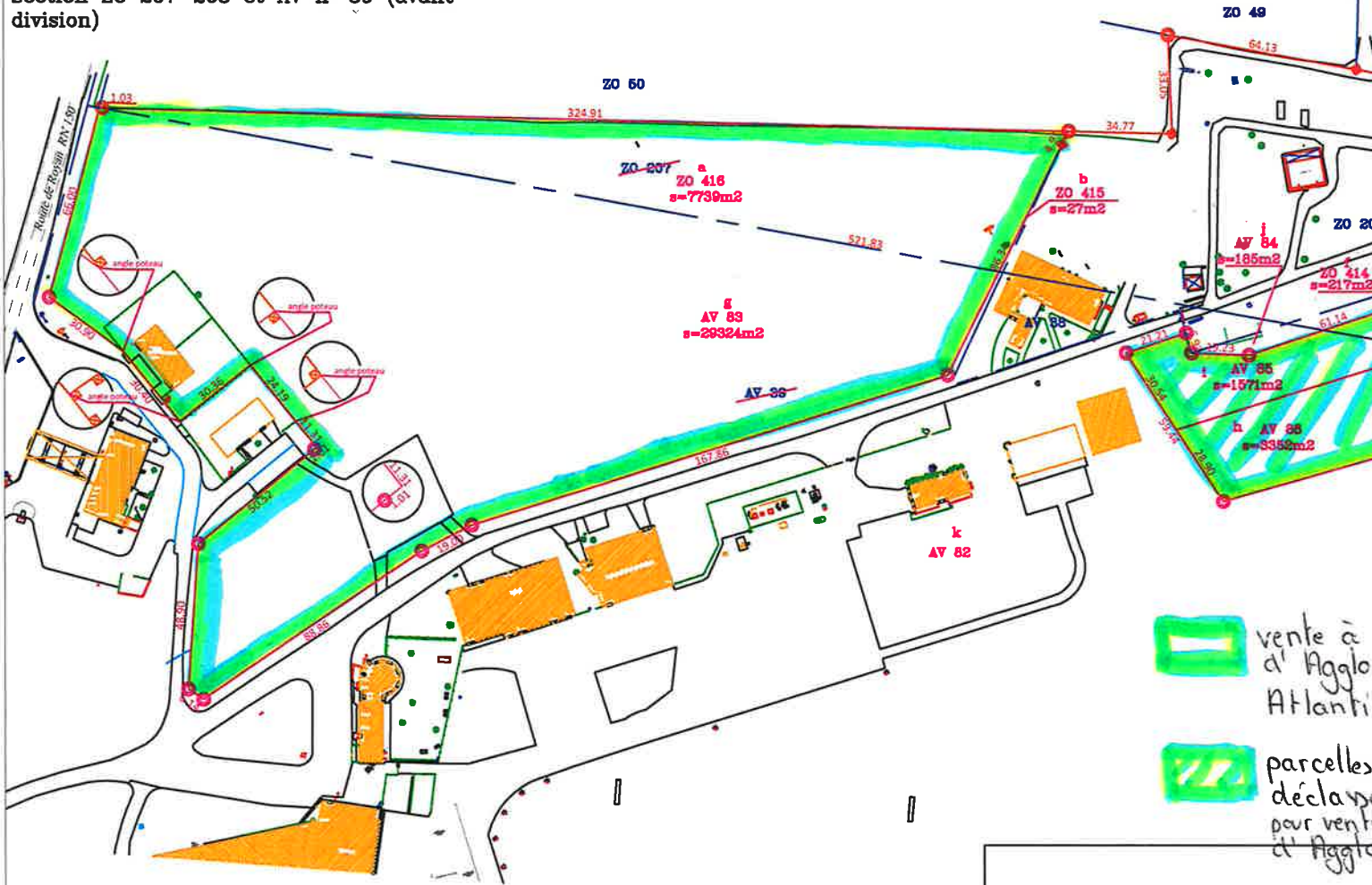
Echelle : 1/

Ref : 18105/R-SD/CL

Propriété de la Commune de ROYAN  
AÉRODROME ROYAN-MEDIS  
Lieu-dit : "Champagne des Perdrigeats"-  
"La Mache" - 6 Rue Joseph de Lelée  
Section ZO 207-208 et AV n° 39 (avant  
division)

Accusé de réception  
017-211703  
Date de télédéclaration  
Date de récolement

- Application cadastrale
- Limite remise en place conformément au remembrement
- Borne nouvelle
- Borne existante



Dressé le 8 février 2021  
Mise à jour cadastrale le 8 mars 2021

